Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charcutier, veuillez visiter :
bpcharcutier.fr/annales-sujets-et-corriges

Monsieur MARIETTE, charcutier traiteur est le gérant de la SARL « MARIETTE TRAITEUR » 10 rue du Palais 62000 ARRAS.

Il propose à ses clients de la vente à emporter, la livraison à domicile, il est également organisateur de réceptions et de banquets.

DOSSIER 1 : LE CADRE JURIDIQUE

Monsieur MARIETTE doit établir les travaux préparatoires à la déclaration de TVA pour le mois de mai 2011. L'entreprise est soumise au régime d'imposition du réel normal.

Travail à faire : En vous aidant de vos connaissances et du document 1, répondez aux questions de l'annexe 1-1 page 8 et complétez l'annexe 1-2 relatif à la déclaration de taxes sur le chiffre d'affaires (CA3) page 9.

DOCUMENT 1 : BALANCE DES COMPTES EN DATE DU 31 MAI (extraits)

N° de compte	Intitulé de compte	Solde débit	Solde crédit
44566201	TVA déductible sur immobilisation mois mai	235.20	
44566601	TVA déductible sur biens et services mois mai	101 249.68	
44571101	TVA collectée taux réduit mois mai		2 395.47
44571201	TVA collectée taux normal mois mai		113 414.62
TOTAL CLASSE 4		101 484.88	115 810.09
70700101	Ventes de marchandises taux réduit mois mai		43 554.00
70700201	Ventes de marchandises taux normal mois mai		542 350.02
70850201	Port et frais accessoires facturés taux normal mois mai		36 296.00
TOTAL CLASSE 7		0.00	622 200.02

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel Réseau SCEREN

DOSSIER 2 : LE CADRE SOCIAL

Monsieur MARIETTE désire embaucher un jeune diplômé du BP charcutier traiteur. Afin de répondre aux exigences en termes de rémunération, il effectue quelques recherches sur internet.

Travail à faire : En vous aidant de vos connaissances et des documents 2 et 3, répondez aux questions de l'annexe 2 page 10.

DOCUMENT 2 : EXTRAIT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Détail de la convention collective

Grille de qualification

Coefficient : 145

Jeune ouvrier jusqu'à 12 mois de métier sans contrat d'apprentissage, n'ayant jamais travaillé dans le métier (18 ans).

Coefficient : 150

Jeune ouvrier après 12 mois de métier sans contrat d'apprentissage (18 ans).

Coefficient : 155

Jeune ouvrier en fin d'apprentissage ou jeune ouvrier 2 ans de métier sans CAP ni BEP

. Coefficient : 160

Ouvrier charcutier-traiteur, 1er échelon, en fin d'apprentissage avec CAP ou BEP. Coefficient : 165

Ouvrier charcutier-traiteur, 2e échelon, 3 ans de métier sans CAP ni BEP.

Coefficient : 170

Ouvrier charcutier-traiteur, 3e échelon, 1 an de métier après CAP ou BEP ou 4 ans de métier sans CAP ni

BEP.Coefficient : 175

Ouvrier charcutier-traiteur, 4e échelon, 2 ans de métier après CAP ou BEP ou 5 ans de métier sans CAP ni BEP.

Ouvrier charcutier-traiteur, titulaire du CAP, ayant obtenu une attestation de suivi d'une formation " préparation traiteur " agréée par la commission nationale professionnelle de la charcuterie.

Coefficient : 180

Ouvrier charcutier-traiteur qualifié, 1er échelon, 3 ans de métier après CAP ou BEP ou 6 ans de métier sans CAP ni BEP. Ouvrier charcutier-traiteur titulaire du CAP et de la mention complémentaire Traiteur.

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Coefficient : 185

Charcutier-traiteur qualifié, 2e échelon, 4 ans de métier après CAP ou BEP.

Charcutier-traiteur de plus de 7 ans de métier ayant compétence sur plusieurs postes.

Coefficient : 190

Charcutier-traiteur qualifié, 3e échelon, titulaire du BP ou BAC professionnel alimentation, 3 ans de métier après CAP ou BEP.

Coefficient : 195

Charcutier-traiteur, 3e échelon, titulaire du BP ou bac professionnel Alimentation, 4 ans de métier après CAP ou BEP.

Charcutier-traiteur de plus de 8 ans de métier ayant la pleine connaissance du métier.

Coefficient : 200

Charcutier-traiteur hautement qualifié, 4 ans de métier après CAP ou BEP et titulaire du BP ou bac professionnel Alimentation depuis 2 ans.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

DOCUMENT 3 : GRILLE DES SALAIRES

IDCC 992

- Textes Salaires
- **Avenant n° 21 du 20 mai 2010 relatif aux salaires au 1er juin 2010**

Annexe
En vigueur étendu

ANNEXE Salaires conventionnels en vigueur au 1er juin 2010 (Base 151,67 heures en euros.)

NIVEAU	ÉCHELON	CLASSIFICATION	SALAIRE BRUT MENSUEL
Ouvriers, employés			
	A	Plongeur	1 414
I		Employé d'entretien	1 414
Employé d'entretien			
	B	Chauffeur-livreur	1 430
		Employé administratif	1 430
	A	Chauffeur-livreur encaisseur	1 447
II		Caissier	1 447
		Vendeur	1 447
	B	Secrétaire aide-comptable	1 467
		Boucher préparateur	1 467
		Charcutier traiteur	1 467
		Vendeur qualifié	1 467
		Tripier préparateur	1 467
	C	Caissier aide-comptable	1 467
	A	Boucher préparateur qualifié	1 580
III		Charcutier traiteur qualifié	1 580
	B	Boucher préparateur vendeur qualifié	1 616
		Boucher traiteur qualifié	1 616

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

		Ouvrier tripier	1 616
	C	Boucher charcutier traiteur qualifié	1 675
	A	Comptable	1 681
IV	B	Boucher –charcutier-traiteur très qualifié	1 734
		Boucher hautement qualifié	1 761
		Boucher traiteur hautement qualifié	1 761
	C	Charcutier-traiteur hautement qualifié	1 761
		Tripier responsable cuisson	1 761
	D	Boucher-charcutier-traiteur hautement qualifié	1 850
Agents de maîtrise et cadres			
V		Responsable de laboratoire adjoint	2 004
		Responsable de point de vente adjoint	2 004
VI	A	Responsable de laboratoire	2 187
		Responsable de point de vente	2 187
		Responsable hygiène et sécurité	2 187
	B	Assistant chef d'entreprise	2 201
	C	Responsable de plusieurs points de vente	2 465
	A	Responsable de laboratoire	2 809
VII		Responsable de point de vente	2 809
		Responsable des achats	2 809
	B	Responsable d'entreprise	2 878

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

DOSSIER 3 : LE CADRE INSTITUTIONNEL

Monsieur MARIETTE s'interroge sur les nouvelles obligations afférentes à l'augmentation de l'effectif de la société. En effet, avec l'embauche du nouveau salarié, l'effectif est de 11 personnes.
A partir de vos connaissances et du document 4, répondez aux questions de l'annexe 3 page 11.

DOCUMENT 4 : LES IRP

Les **institutions représentatives du personnel** (IRP) sont l'ensemble des fonctions représentatives du personnel, qu'elles soient élues ou désignées.

- La plus ancienne est le collège des délégués du personnel créé vers 1920 (délégués mineurs). Ils sont élus pour 4 ans.
- Le Comité d'entreprise (CE) est né lors de la libération, et est inspiré des Comités sociaux d'entreprise créés par la Charte du Travail de Vichy. Ses membres sont élus pour 4 ans.
- Les représentants du personnel
- le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est issu de mai 1968. Ses membres sont élus (au 2e degré) pour 2 ans.
- Les Délégués Syndicaux (DS) représentent leur syndicat, qui les désigne. L'ensemble est complété par les représentants syndicaux (RS) auprès des CE et auprès des CHSCT, désignés par leur syndicat. La loi du 27 décembre 1968 a institué la section syndicale dans les entreprises, les 5 syndicats représentatifs ayant le droit d'y nommer un ou plusieurs délégués syndicaux (selon les effectifs de l'entreprise, (cf art. L-412-11 du Code du travail)

Chaque fonction possède des attributions spécifiques et des moyens propres, dont le principal est le crédit d'heures. Leur nombre et leurs moyens sont proportionnels à l'effectif de l'entreprise.

Les IRP ont l'habitude d'avoir recours aux Institutions Judiciaires, notamment au conseil de prud'hommes et à l'Administration du Travail : les inspecteurs du Travail.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau CERTEN

DOSSIER 4 : LE CADRE ÉCONOMIQUE

M. MARIETTE veut étudier le marché du jambon cuit pour mettre en place une stratégie afin d'augmenter ses ventes sur ce produit.
Prenez connaissance du document 5 et répondez aux questions sur l'annexe 4 pages 12 et 13.

DOCUMENT 5 : EXTRAIT DU MAGAZINE « LINEAIRE »

Jambon cuit : produit de crise

Les consommateurs ne se détournent pas du jambon cuit, produit simple et quotidien. Ils ne se précipitent même pas sur les premiers prix, ni d'ailleurs sur les MDD. Le seul arbitrage auquel on assiste profite aux produits plus simples, jambons de Paris et supérieurs nature.

Difficile de se passer de jambon cuit. En période de vaches maigres, le cochon a la cote et son jambon, tranché en barquette, reste un classique du quotidien des Français. En 2008, les ventes, dans leur globalité, n'ont pas été touchées par la crise : + 0,5 % en volume, + 1,1 % en valeur (hard discount inclus).
Dans sa composition non plus, le marché du jambon cuit n'est pas bouleversé. Le climat économique plombé ne pousse pas les consommateurs à se ruer sur les premiers prix, par exemple. En hypers et supermarchés, les volumes de premiers prix sont même à - 9 % sur le jambon de Paris et stables sur le supérieur comme sur le jambon de volaille (cumul 12 mois arrêté fin février).
Les MDD suscitent bien sûr l'intérêt des Français mais on est loin, là encore, d'observer un report massif des achats au détriment des marques nationales. C'est même le contraire. Sur le jambon supérieur, les volumes de MDD reculent plus vite que le marché, à - 1,2 % ! A titre de comparaison, Fleury Michon et Herta affichent respectivement + 8% et + 2 %... Sur le jambon de Paris, la croissance d'Herta (+ 5,4 % en volume) est également plus belle que celle des MDD (+ 4,8 %).

Offres plus simples

Le jambon de volaille, pour sa part, offre un visage différent du fait d'une offre encore en développement. Le marché est notamment porté par le déploiement des MDD (+ 8 % en volume) et du halal (Isla Délice est aussi à + 8 %).
Au final, le seul arbitrage que le marché du jambon subit s'opère entre familles de produits, au profit d'offres plus simples. A ce jeu, le jambon de Paris gagne des suffrages. Ses volumes augmentent de 2,7 % sur 12 mois et même, en janvier-février 2009, de près de 15 % ! L'arrivée de Fleury Michon sur ce créneau participe à cette effervescence mais, surtout, le Vendéen a eu le nez creux en investissant le marché à un moment propice.
Dans la même logique, le jambon supérieur nature (- 0,6 %, y compris en début d'année) est plus épargné que les recettes (- 1,3 % en moyenne annuelle et - 2,8 % en janvier-février 2009).
Bref, le consommateur ne renonce pas à ses achats, privilégie un peu plus les propositions simples mais ne se détourne pas des marques. Les deux leaders, Fleury Michon et Herta, profitent d'ailleurs de l'effacement des challengers sur l'année écoulée : Madrange a perdu un tiers de ses ventes et Prédault n'arrive pas à percer.
Un autre élément d'explication repose bien évidemment sur le prix desdites marques. Main lourde sur la promo et agressivité tarifaire des distributeurs sur des références piliers ne sont pas étrangères au succès des leaders. En 2008, le prix au kg des jambons de Paris vendus par Herta a baissé de 1,9 %. Celui des jambons supérieurs de Fleury Michon a également diminué de 1,5 % (- 3 % sur ses seuls jambons nature).

Benoît Merlaud, 14 Avril 2009
http://www.lineaires.com/Charcuterie-traiteur

Base Nationale des sujets d'examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

L' ANONYMAT

Le candidat doit inscrire ci – dessous son numéro de table

réservé à

B.P. : CHARCUTIER TRAITEUR

Dominante :

Épreuve : **E4 – U42** Environnement économique, juridique et social

Centre d'écrit .....

NOM et Prénoms : .....

(en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance : .....

Code spécialité :

Durée : **2 heures**

Session : **2011**

Griffe du correcteur

B.P. : CHARCUTIER TRAITEUR
Épreuve : E4 – E42 Environnement économique, juridique et social

Session : 2011 N°de sujet **10-1651** Folio : 8/13

ANNEXE 1-1 (A rendre avec la copie)

Question 1.1 : A partir du document 1, calculez la TVA à décaisser pour les activités du mois de mai en complétant le tableau ci-dessous.

Calcul de la TVA à décaisser de mai

	Montant réel	Montant arrondi
TVA collectée		
TVA déductible sur immobilisations		
TVA déductible sur autres biens et services		
TVA à décaisser		

Question 1.2 : A partir de vos résultats, complétez l'annexe 1-2 relatif à la déclaration des taxes sur le chiffre d'affaires.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CEREN

Ne rien écrire dans la partie barrée

ANNEXE 1-2 (A rendre avec la copie)

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)

01	Ventes, prestations de services		
02	Autres opérations imposables	0981	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	0001	
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0090	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	
3C	Régularisations (Important : cf. notice)	0036	

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

04	Exportations hors CE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
06	Livraisons intracommunautaires	0034	
6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029	
07	Achats en franchise	0037	
7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0045	
7B	Régularisations (Important : cf. notice)	0039	

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

	TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206		
09	Taux réduit 5,5 %	0105		
9B				
	Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
1A				
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Autres taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte annexé sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
16	**Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)**			
17	**Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires**		0035	
18	**Dont TVA sur opérations à destination de Monaco**		0958	

La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée (cf. notice))		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
23	**Total TVA déductible (lignes 19 à 22)**		
22A	Indiquer ici le nouveau coefficient de taxation immédiate applicable pour la période s'il est différent de 100 %	%	
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	0709	

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	8970	
30	Sommes à imputer, exprimées en euros y compris acompte congrès	8969	
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congrès	8959	
32	**Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)** (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

Réservé aux sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Ne rien écrire

dans la partie barrée

ANNEXE 2 (A rendre avec la copie)

Question 2.1 : De quel document s'agit-il (document 2) ?

.....

Question 2.2 : Quel thème aborde ce document ?

.....

Question 2.3 : En faisant appel à vos connaissances, donnez la définition d'une convention collective et le nom des partenaires signataires.

Définition :

.....

.....

Partenaires :

.....

.....

.....

Question 2.4 : Quel est l'intérêt d'une convention collective ?

.....

.....

Question 2.5 : Si Monsieur MARIETTE embauche un jeune diplômé titulaire d'un BP Charcutier-traiteur qui débute dans la profession, quel sera son coefficient de rémunération et son titre ?

Coefficient de rémunération :

.....

Titre :

.....

Question 2.6 : Compte tenu de sa qualification, quel sera le montant de son salaire brut ?

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE 3 (A rendre avec la copie)

Question 3.1 : Complétez le tableau suivant

Obligations de l'entreprise de procéder à	Oui	Non	Justification
L'élection des membres du comité d'entreprise	☐	☐	
L'élection des délégués du personnel	☐	☐	
La mise en place d'une section syndicale	☐	☐	

Question 3.2 : Qu'est-ce qu'un crédit d'heures ?

.....

.....

Question 3.3 : Quelle est la compétence d'attribution du Conseil des Prud'hommes ?

.....

.....

Question 3.4 : Pourquoi les représentants du personnel sont-ils qualifiés de salariés protégés ?

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE 4 (A rendre avec la copie)

Question 4.1 : Le jambon cuit est-il un produit qui subit la crise ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

Question 4.2 : Expliquez la différence entre « évolution en volume » et « évolution en valeur » ?

.....

.....

Question 4.3 : Donnez la signification du sigle MDD.

.....

Question 4.4 : Citez trois réseaux de distribution concurrents de la société « MARIETTE - TRAITEUR » concernant le jambon cuit ?

- .....
- .....
- .....

Question 4.5 : Dans le document 4, citez les marques nationales :

- qui gagnent des parts de marché ? .....
- qui perdent des parts de marché ? .....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel Réseau SCEREN

Question 4.6 : Indiquer quel est le nouveau produit qui vient d'être lancé sur le marché, précisez quel en est la cible.

.....

.....

.....

.....

Question 4.7 : Sur la variable prix du plan de marchéage, quelle a été la stratégie des sociétés Fleury Michon et Herta ?

.....

.....

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.